

N^o: 3964.

Devant M^{re}. Simeon Vallier LaRue,
Notaire public, pour la Province de Québec,
résidant à St. Charles de Bellechasse, et en
présence des Sieurs Jean Des Trois Mardons
dit Picard, Charron, et Godfroy Drotet, Voya-
geur, du même lieu, témoins pour ce qui
souligné.

Fait présent: Ignace Duguet, fermier
résidant en la dite paroisse St. Charles,
cultivateur; lequel étant en parfaite santé
de corps, sain d'esprit, mémoire, jugement
et entendement, ainsi qu'il est apparu
aux dits témoins et notaire par la manifesta-
tion claire et précise de ses volontés, a,
en présence des dits témoins, dicté et nommé,
mot pour mot, son testament au dit M^{re}.
Simeon Vallier LaRue, ainsi qu'il suit, savoir:

I^o: " Je recommande mon âme à Dieu "

II^o: " Je veux et ordonne que mes dettes
soient payées et mes torts si aucun il y a,
soient scrupuleusement réparés sur mes
biens par mon exécuteur testamentaire
ci-après nommé. "

III^o: " Je veux être inhumé
dans le cimetière de cette dite paroisse
St. Charles, avec un service chanté, hono-
rable et suivant mon état, et ce, le
jour de mon inhumation, un pareil
service anniversaire et qu'il me soit dit
le plus tôt que possible après mon décès,
la quantité de cinq mille basses
pour le repos de mon âme. "

IV^o: " Je donne et lègue à Pierre
Duguet, mon fils, cultivateur résidant
avec moi au dit lieu de St. Charles

Tous


tous mes biens meubles, propres, acquits et
conquits immeubles, meubles meublants,
généralement quelconques, sans en rien
réservier ni excepter après les ordonnances
par moi faites, remplies, lequel dit fils
je fais et institue par mon présent testa-
ment mon légataire universel, pour
de tous mes dits biens ci-dessus énumérés,
jouir, faire et disposer par le dit Pierre Duguet,
mon fils, de jour de mon décès en toute
propriété et à perpétuité par ce que tel est
mon vouloir.

1^o Je nomme pour exécuter mon
présent testament le dit Pierre Duguet,
mon fils, entre les mains duquel je me
démets et délaisse de tous mes biens sui-
vant la coutume.

2^o Je révoque tous autres testaments
et codicilles que j'ai pu faire avant celui-
ci en son entier qu'au présent par ce qu'il
renferme mes dernières volontés.

Le présent testament a été
ainsi fait, dicté et nommé, mot
pour mot, vérifié suivant les
instructions par le dit Ignace Duguet
père, testateur, au dit M^{re}. Lambert
Pallier Larue, notaire, qui l'a écrit en
entier tel qu'il a été dicté et qui l'a lu
et relu au long au dit testateur le
tout en la présence des dits deux
témoins.

Dont acte.

Fait et passé au dit lieu de
St. Charles, étude du dit notaire soussigné
le sept Janvier mil huit cent soixante

quinze

quinze, vers les onze heures de l'avant midi,
sous le Jumeau cinq mille neuf cent
soixante-quatre, étant le dit Testateur
requis de signer avec les dits Témoins
et notaire a déclaré en le savoir faire après
lecture refaite.

(Signé) "Ignace ^{La} Duguet, père."
"Jean ^{marque} Tocard."

"Godfroid Grollet."

"Lui. P. Larue N. P."

Bonne copie de la minute demeurée de
record en mon étude.

Lui. P. Larue, N. P.



19638

NO. 19638

Enregistré par transcription au
Bureau d'enregistrement de Belle-
chasse Reg. A vol 21 page

@ huit heures

A. M. le vingt

jour de Septembre en l'an

deux mille quatre vingt

Sous le numéro, deux

cent

trois.

J. Jérôme Bonquet
Notaire

No 5964.

1 Janvier 1875.

Solomon

de

Grace Dupont, père.

M. Jérôme Bonquet

Notaire